

Acquérir les réflexes sur un dossier en droit de la construction

FORMATRICE

Maître Céline Quintin

Avocate en droit de la construction, Cabinet BONIXE QUINTIN — Paris et Lyon

DURÉE

3 heures

OBJECTIFS

Acquérir les réflexes indispensables pour appréhender, qualifier et sécuriser un dossier en droit de la construction, de la prise en main du dossier jusqu'au choix des fondements juridiques et à la stratégie procédurale.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PARCOURS

Module 1 – Appréhender le dossier

Identifier les questions clés à se poser dès la prise en main du dossier (client, maître d'ouvrage, intervenants, état de l'ouvrage, délais en cours).
Recenser les documents à obtenir (contrats, pièces administratives, suivi de chantier, réception) et cartographier les intervenants typiques d'une opération de construction.

Module 2 – Qualifier l'opération de construction en cause

Comprendre les enjeux de la qualification de l'opération : régime de responsabilité, assurances mobilisables, stratégie contentieuse.
Distinguer le contrat de louage d'ouvrage classique, la VEFA et le CCMI, leurs régimes protecteurs respectifs et leurs conséquences pratiques.

Module 3 – Qualifier l'ouvrage

Caractériser un ouvrage au sens de l'article 1792 du Code civil en l'absence de définition légale, y compris pour les travaux sur existant.
Tirer les conséquences de la qualification sur le régime de responsabilité applicable et les délais de prescription.

Module 4 – La réception

Maîtriser la définition de la réception (article 1792-6 du Code civil) et la distinguer de la livraison en VEFA.

	Identifier les formes de réception – expresse, tacite, judiciaire – ainsi que leurs effets, notamment la purge des désordres apparents.
Module 5 – Garantie de parfait achèvement	Cerner le régime de la garantie de parfait achèvement (article 1792-6 du Code civil), ses conditions de mise en œuvre et ses délais de forclusion. Anticiper les concours avec la garantie décennale selon la nature et la gravité du désordre réservé.
Module 6 – Garantie biennale et décennale	Identifier les caractéristiques communes à ces garanties légales (ouvrage, réception, nature du dommage). Distinguer les conditions propres à la responsabilité décennale et biennale, ainsi que le régime des éléments d'équipement dissociables et indissociables.
Module 7 – Responsabilité contractuelle résiduelle et délictuelle	Distinguer la responsabilité contractuelle de droit commun, la responsabilité de l'article 1792-4-3 du Code civil et les dommages intermédiaires. Maîtriser l'action délictuelle du maître d'ouvrage contre le sous-traitant et les recours en garantie entre constructeurs.
Module 8 – Point assurances	Maîtriser le fonctionnement de l'assurance dommages-ouvrage : souscription obligatoire, bénéficiaires, domaine et mise en œuvre. Comprendre l'assurance de responsabilité obligatoire issue de la loi Spinetta et son articulation avec les garanties légales.
Module 9 – Choix des fondements – Stratégie procédure	Déterminer les fondements juridiques applicables selon le moment du désordre, avant ou après réception. Construire une stratégie procédurale adaptée : choix entre expertise judiciaire et action au fond, mise en cause des parties intéressées.
MÉTHODES PÉDAGOGIQUES	Vidéos pédagogiques animées par une avocate praticienne. Études de cas réels inspirées de situations de cabinet. Quiz de validation des connaissances. Mises en pratique et exercices applicables au quotidien professionnel.
À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?	Avocats



LEGALFAMILY — Organisme de Formation | 227 avenue Charles de Gaulle, 69160 TASSIN | SIRET : 920 608 718 00010
NDA : 84692106469 — Certifié Qualiopi — Actions de formation